**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017**

L’an deux mille dix-sept le Douze Avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique – BROET Sarah – MENIAUD Aline - PALAORO Andréa - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - MOURGUET Patrick

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BOUCHET Bernadette - Mrs MAURY Thierry – PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique

*Madame BOUCHET Bernadette donne procuration à Madame PALIX Dominique*

*Monsieur VIGNAL Dominique donne procuration à Monsieur FEROUSSIER Jean-Michel*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

**ORDRE DU JOUR** :

* Retrait délibération réforme délivrance Carte Nationale d’Identité,
* Vote Budget Primitif 2017 incluant le vote du budget de l’école,
* Complément demande de subvention dégrilleur station d’épuration,
* Lancement procédure consultation marché public de voirie,
* Questions diverses.

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En ouverture de séance le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

Madame PALAORO demande le changement de sa permanence pour les élections, elle sera présente le 23 Avril de 12 H à 14 H à la place de Madame PALIX Dominique.

Madame le Maire demande l’autorisation de rajouter une délibération à l’ordre du jour concernant la réalisation d’une étude plus détaillée sur l’Opération d’Aménagement et de Programmation. Le Conseil Municipal donne son accord.

 **Retrait délibération réforme délivrance CNI** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 07-15022017 relative à la réforme de délivrance des Cartes Nationales d’Identité.

Cette délibération a appelé un certain nombre d’observations de la part des services de la Préfecture de l’Ardèche et jugée illégale.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et au vu des remarques adressées par le Préfet de l’Ardèche décide, à l’unanimité, de RETIRER la délibération n° 07-15022017 relative à la réforme de délivrance des Cartes Nationales d’Identité.

 **Vote du Budget Primitif 2017** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du vote du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité, approuve et valide la proposition de Budget Primitif 2017 telle que présentée ci-dessous en ce qui concerne la commune et l’assainissement.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
|  | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal |
| COMMUNEFonctionnementInvestissement | 533 422 €1 910 970 € | 533 422 €1 910 970 € | 533 422 €1 910 970 € | 533 422 €1 910 970 € |
| ASSAINISSEMENTExploitationInvestissement | 60 797 €128 325 € | 60 797 €128 325 € | 60 797 €128 325 € | 60 797 €128 325 € |

Une note de présentation brève et synthétique est annexée à ce document et sera mis sur le site de la commune.

 **Budget du Groupe Scolaire** : Fournitures scolaires : 4564 Euros (42 Euros par enfant) + 700 Euros de Frais divers, Equipement mobilier : 1710.17 Euros (du matériel de sport, du matériel informatique, un meuble de rangement), Activités diverses : 1180 Euros (entrées piscine, spectacle, intervenants, jardin), Transport scolaire : 3002.50 Euros pour un montant global de 10456.67 Euros.

 **Complément de subvention dégrilleur station d’épuration et poste de relevage** :Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 novembre 2016 concernant le choix de l’entreprise chargée de la pose de deux dégrilleurs l’un à la station d’épuration, l’autre au poste de relevage, les options retenues augmentant le prix du devis. Les subventions auprès de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l’Ardèche ne tenaient pas compte de ces options.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité SOLLICITE un complément de subvention auprès de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l’Ardèche.

 **Lancement marché de voirie** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d’une consultation pour des travaux d’entretien de la voirie pour 2017 à 2020.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée sous la forme d’un marché à bons de commande de la date de notification du marché au 31 décembre 2017 et reconduction possible sur les trois années qui suivront. Avec un minimum de 25 000 € et un maximum de 125 000 € HT.

L’avis d’appel d’offres sera publié dans un journal d’annonces légales [www.hebdo-ardeche.fr](http://www.hebdo-ardeche.fr) et sur le site internet de la commune [www.saint-symphorien-sous-chomerac.fr](http://www.saint-symphorien-sous-chomerac.fr).

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité :

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

APPROUVE les modalités de consultation,

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

 **Etude complémentaire Opération d’Aménagement et de Programmation** :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d’opération d’aménagement programmée qui sera annexé au Plan Local d’Urbanisme.

Ce document, en l’état, n’est pas très précis, il donne une vue générale de la volonté des élus de développer la centralité du bourg.

Pour aller plus loin et plus précisément dans la définition de l’OAP (avec le positionnement des constructions à venir, des dessertes à créer, des zones de stationnement, des prescriptions architecturales et paysagères) il y a lieu de réaliser une étude complémentaire. Le CAUE de l’Ardèche, par convention, peut épauler la collectivité dans cette démarche.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec le CAUE pour cette étude complémentaire, et à lancer les consultations de bureaux d’études.

 **QUESTIONS DIVERSES** :

 **Demande de subventions diverses** : Les demandes de subvention que l’on reçoit régulièrement seront stockées et étudiées par la commission prévue à cet effet.

 **Déploiement anticipé du réseau public du réseau de fibre à la maison (FTTH)** : notre commune répond aux critères requis pour pourvoir prétendre à un déploiement anticipé de ce réseau par la pose de 300 prises dès cette année. La communauté de communes Ardèche Rhône Coiron en charge de ce dossier a acté cette décision.

 **Changement horaires du personnel technique** : afin de faciliter la coordination des deux agents techniques leurs horaires sont modifiés ainsi : du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H, le Comité technique paritaire sera consulté pour avis.

 **Campagne de sensibilisation de la Croix rouge Française** : par courrier en date du 05 Avril, la Croix rouge Française nous indique son intention d’entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du grand public, cette démarche se fera par du porte à porte 3 jours maximum au cours de la période du 22 Mai au 03 Juin 2017, les équipes seront clairement identifiables (badges et vêtements aux couleurs de l’association).

 **Courrier soins dentaires** : lecture est donnée d’un courrier relatif à la modification de l’offre de soins dentaires au niveau national, le Conseil Municipal entend l’inquiétude de cette profession mais cette problématique ne relève pas des compétences des collectivités territoriales.

 **Découverte du plateau de Rompon** : dans le cadre d’une animation du site Natura 200 une sortie découverte est organisée le Samedi 13 Mai, les élus sont invités à participer.

 **Visite centrale de Cruas et SYTRAD** : des possibilités de visite sont proposées.

 **1 Rose 1 Espoir** : Une réunion est programmée pour l’organisation de cette manifestation prévue le 29 Avril prochain, les associations communales mettant en place un marché des producteurs à partir de 14 Heures.

 **Logo**: le logo sur le papier en tête de la collectivité est présenté et validé.

**Bulletin Municipal** : un dernier cadrage sur le nombre de pages est effectué et il va être distribué très prochainement.

 **Articles paraissant dans la presse** : une revue de presse comprenant les articles concernant la commune et la communauté de communes sera adressée aux élus mensuellement.

 **Formation aux premiers secours** : une formation pour le personnel communal, les élus et bénévoles volontaires est organisée le 14 Juin prochain.

 **Prochain Conseil Municipal** : le 17 Mai 2017.

 Séance levée à 20 H 55.

 Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 14 Avril 2017,

 Madame le Maire,

 Dominique PALIX